

Dossier de presse
Juillet 2011

L'UNAT RHÔNE-ALPES (Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air) expérimente un nouveau dispositif d'aide au départ en vacances





SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Communiqué de presse | 3 |
| I. L'UNAT Rhône-Alpes, acteur incontournable du tourisme associatif depuis 1985 | 4 |
| 1. La démarche de l'UNAT Rhône-Alpes | 4 |
| 2. Interview de Frédéric PRELLE | 7 |
| II. Expérimentation d'un dispositif d'aide au départ en vacances en Rhône-Alpes | 8 |
| 1. Présentation du dispositif | 8 |
| 2. Les partenaires de l'UNAT Rhône-Alpes | 10 |
| III. Témoignages | 16 |
| 1. Témoignages de bénéficiaires | 16 |
| 2. Témoignage d'un directeur de village vacances | 18 |
| Annexes | 19 |
| Charte de l'UNAT | |



Lyon, le 5 juillet 2011

600 Rhônalpins bénéficieront du dispositif régional d'aide au départ en vacances expérimenté par l'UNAT Rhône-Alpes en 2011

Regroupement d'associations du tourisme associatif à vocation sociale en région, l'UNAT Rhône-Alpes a pour mission principale de favoriser l'accès aux vacances pour tous. C'est dans le cadre de cette mission qu'elle lance cette année un nouveau dispositif d'aide au départ en vacances cofinancé par l'Union Européenne, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les établissements adhérents à l'UNAT Rhône-Alpes. Ce dispositif devrait permettre à près de 600 personnes de partir une semaine en vacances en 2011, dont la majorité pendant l'été.

Des départs "tests" concluants

Les premiers départs se sont déroulés pendant les vacances de Pâques, entre le 23 avril et le 7 mai. Deux familles et deux groupes de femmes isolées, qui ne partent pas habituellement, ont ainsi profité d'une semaine en pension complète, avec animations et activités au Village Ternelia les Lavandes à Rémuzat (26) ou au village AEC de Forgeassoud à St Jean de Sixt (74).

L'objectif de ces départs tests était de recueillir les premiers témoignages, à leur retour, pour réajuster, si besoin, le fonctionnement concret du dispositif. Le bilan de ces départs est très positif : les bénéficiaires rapportent qu'ils ont été bien accueillis par les villages. Ils ont apprécié la convivialité, les échanges et le contact avec l'ensemble des vacanciers. L'objectif de la mixité sociale a ainsi bien été atteint. Les structures d'accompagnement soulignent pour leur part la souplesse et la facilité d'utilisation du dispositif ; les critères d'éligibilité, plus larges que pour les autres dispositifs ; l'attractivité des hébergements et des séjours proposés ; la prise en charge par le dispositif du coût du transport et de la pension complète, animation et activités comprises (= vraies vacances pour toute la famille) .

Plus de 600 départs en 2011, dont 500 pendant les vacances d'été

Cette année, 37 hébergements du tourisme associatif à vocation sociale de la Région Rhône-Alpes et 31 partenaires sociaux sont impliqués dans l'opération, œuvrant pour l'accès aux vacances pour tous. **Le dispositif, qui s'adresse à tous les rhônalpins ayant des revenus inférieurs à un quotient familial de 1000 €, permettra à plus de 600 personnes de partir en vacances en 2011, dont 500 pendant l'été** : il concerne donc les familles, mais également les couples, adultes isolés, jeunes de plus de 18 ans, etc. L'UNAT Rhône-Alpes est au cœur du dispositif et est ainsi garante de sa bonne réalisation en assurant la coordination entre les différents partenaires (structures d'accompagnement des bénéficiaires, hébergements et financeurs). Elle entend pérenniser l'opération sur le long terme, réaffirmant ses valeurs profondes et élargissant sa politique de soutien au droit aux vacances pour tous. Avec un budget de 170 000 € pour l'ensemble des séjours en 2011, l'objectif est de permettre au plus grand nombre de partir dans les meilleures conditions possibles. Depuis la fin de l'année 2010, les partenaires sociaux travaillent à identifier puis à accompagner les futurs bénéficiaires dans leur projet de vacances estivales, un accompagnement individuel qui constitue l'une des clés de réussite de l'opération.



Contact presse - www.plus2sens.com - Agence PLUS2SENS

104, rue Tronchet - 69006 Lyon

Amandine Mollier - amandine@plus2sens.com - 04 37 24 02 58 / 06 23 29 51 73

I. L'UNAT Rhône-Alpes, acteur incontournable du tourisme associatif depuis 1985



Chaque année, près de la moitié des Français ne part pas en vacances. En 2010, selon les données du CRÉDOC (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie), 47% de la population n'est pas partie, en raison de contraintes financières, professionnelles ou familiales. Les classes défavorisées sont les plus concernées et les inégalités se creusent de plus en plus.

Pour exemple, un peu plus de 40% seulement des ouvriers partent en vacances, contre 70% des cadres supérieurs. Mais même parmi les cadres ou les ouvriers, les départs ne sont plus aussi fréquents et ne se font pas dans les mêmes conditions.

Source : http://www.inegalites.fr/spip.php?article94&id_mot=96

C'est dans ce contexte que la lutte pour le droit aux vacances se positionne, pour réaffirmer les principes du tourisme associatif que prône l'UNAT Rhône-Alpes.

1. La démarche de l'UNAT Rhône-Alpes

L'UNAT - Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air - a été créée et reconnue d'utilité publique en 1920 au niveau national. Elle défend une politique sociale des vacances, des loisirs et du tourisme. Elle a pour mission de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous ; favoriser une politique d'accueil en direction des jeunes pour renforcer leur autonomie, responsabilité et citoyenneté ; et enfin favoriser une politique d'aménagement du territoire équilibrée en proposant une implantation géographique diversifiée des hébergements touristiques.

En région Rhône-Alpes, l'UNAT a été créée en 1985 pour promouvoir un tourisme alternatif. Elle est présidée par Frédéric Prelle.

L'UNAT Rhône-Alpes regroupe **34 adhérents** de l'économie sociale et solidaire, soit environ 400 établissements régionaux qui représentent près de la moitié du **tourisme associatif à vocation sociale** (TAVS) du territoire rhônalpin. Leurs secteurs d'activité sont variés : **tourisme familial, tourisme des jeunes, tourisme solidaire, vacances d'enfants et d'adolescents, vacances sportives et de plein air, voyages.**

Au quotidien, l'UNAT Rhône-Alpes s'attache à la promotion de ces secteurs afin que sa dimension associative soit bien prise en compte dans la **politique touristique régionale**, et que sa dimension sociale contribue au développement d'une nouvelle forme de tourisme fondée sur **le respect de l'individu et de l'environnement.**

Cette double volonté se traduit concrètement dans le rôle que l'UNAT Rhône-Alpes tient auprès de ses adhérents :

- représentation et défense de leurs intérêts auprès des instances régionales ;
- promotion de leurs activités ;
- initiation de projets de développement et de valorisation du TAVS et accompagnement des adhérents dans la mise en œuvre au sein de leurs établissements respectifs ;
- diffusion des informations nécessaires à l'ensemble du secteur (veille, édition de documents, etc.).



L'UNAT Rhône-Alpes partage les valeurs du tourisme associatif à vocation sociale.

Elle s'engage tout d'abord dans une démarche solidaire avec une écriture sociale des tarifs, c'est-à-dire l'application de tarifs différenciés suivant, par exemple, l'âge ou le quotient familial des vacanciers.

Au delà de l'aspect « financier », elle considère les vacances comme un temps de partage et de rencontre de l'autre. L'inscription de l'association dans cette volonté de créer du lien social la pousse à défendre une économie alternative, sociale et solidaire, qui voit plus loin que les obligations de profit et qui promeut la mixité sociale et l'accès au tourisme pour tous.

L'UNAT Rhône-Alpes s'inscrit enfin dans une politique de tourisme responsable et durable, en soutenant un tourisme régional, respectueux de l'environnement.

Ainsi soutenir l'accès aux vacances de qualité pour tous est la mission principale de l'UNAT Rhône-Alpes. C'est à ce titre qu'elle expérimente aujourd'hui un dispositif régional d'aide au départ en vacances (détails page 8). Ce dispositif souple et complémentaire aux aides vacances existantes est en phase avec les évolutions sociétales, à savoir la paupérisation d'un nombre de plus en plus grand de français, qui partent de ce fait de moins en moins en vacances.

Tableau récapitulatif des adhérents de l'UNAT Rhône-Alpes

| Association | Ville | Nombre d'établissements en Rhône Alpes | Type de structure |
|---------------------------------------|--------------------------|--|--|
| ACL-ANCAV | CHAMBÉRY | 5 | Village de vacances |
| AEC | THÔNES | 2 | Village de vacances |
| ALPAS | GRENOBLE | | Organisme Vacances Adaptées |
| ARC-EN-CIEL | MONTRICHER | 1 | Village de vacances |
| ATC ROUTES DU MONDE | LYON | 3 | Village de vacances, camping |
| AZUREVA | BOURG EN BRESSE | 6 | Village de vacances, gîtes |
| CAP FRANCE - DÉLÉGATION RHÔNE-ALPES | AUTRANS | 22 | Village de vacances, gîtes, maison familiale de vacances |
| CAP VACANCES | CLAIX | 5 | Village de vacances |
| CHALET DE VACANCES EN MONTAGNE | ARGENTIÈRES | 5 | Gîtes, chalets en location |
| ETHIC ETAPES | LYON | 4 | Centre international de séjour, centres et villages de vacances |
| CULTURES ET DESTINATIONS | SERGY | | |
| FDTS | ANNECY | 133 | Centres et villages de vacances, maison familiale de vacances, centre de colloque, centre d'accueil pour collectivité, gîtes |
| FRANCE ONTARIO | VIENNE | | |
| FUAJ | LYON | 15 | Auberges de jeunesse |
| IHT | ST DONNAT SUR L'HERBASSE | 1 | Centre de vacances |
| LEO LAGRANGE RHÔNE-ALPES AUVERGNE | VILLEURBANNE | 3 | Centre et villages de vacances, maison familiale de vacances |
| L'ESTEREL | VOIRON | | |
| LES PEP 42 | ST-ETIENNE | 2 | Centres de vacances |
| LOIRE DESTINATION GROUPES | ST-ETIENNE | 29 | Centre sportif agréé, centre international de séjour, maison familiale rurale, centre de vacances, gîte, classe de découverte |
| PONTS DU MONDE | CHAMBÉRY | | |
| TERNELIA TOURISME | ANNECY | 13 | Maison familiale de vacances, centres et villages de vacances, gîte |
| TTI | ST MARTIN D'HERES | | |
| RENCONTRES HORIZONS NOUVEAUX (ODESIA) | CHAMBERY | 1 | Village de vacances |
| RENOUVEAU | MONTMELIAN | 6 | Village de vacances |
| UCPA RHÔNE-ALPES | LYON | 19 | Centres de vacances, centres sportifs, centre international de séjour |
| UFCV | LYON | 4 | Centres de vacances |
| URJPA | ST SORLIN DE MORESTEL | / | / |
| URFOL | CALUIRE | 47 | Centres et villages de vacances, maison familiale de vacances, centre d'hébergement, gîte, auberge de jeunesse, accueil de formation |
| ULVF | LE CHAMBON FEUGEROLLES | 2 | Villages de vacances |
| VACANCES ACTIVES | LYON | 2 | Villages de vacances |
| VACANCIEL | VALENCE | 6 | Villages de vacances |
| VILLAGES CLUBS DU SOLEIL | MARSEILLE | 4 | Villages de vacances |
| VVF VILLAGES | CLERMONT- FERRAND | 8 | Villages de vacances |
| VTF "L'ESPRIT VACANCES" | LYON | 8 | Centres et villages de vacances, camping, maison familiale de vacances |

2. Interview de Frédéric PRELLE, président de l'UNAT Rhône-Alpes

Auprès de quels publics menez-vous cette action ?

Nous avons élaboré ce dispositif pour des familles qui n'ont pas l'habitude de partir en vacances. Malgré les aides existantes, certaines personnes ont besoin d'un coup de pouce supplémentaire. Le dispositif s'adresse également aux familles qui ont des revenus un peu trop importants pour prétendre aux aides vacances mais pas assez conséquents pour consacrer une partie de leur budget à des loisirs et vacances.

En fait, avec ce dispositif d'aide au départ en vacances, l'UNAT Rhône-Alpes apporte "le petit plus" indispensable pour concrétiser des vacances.

Comment ce dispositif répond t-il aux valeurs que prône l'UNAT Rhône-Alpes ?

Favoriser l'accès aux vacances pour tous est l'une de nos missions principales. Vraiment pour tous et notamment ceux qui ne sont pas dans la catégorie des familles les plus défavorisées. C'est pourquoi, non seulement cette aide au départ répond à nos valeurs, mais représente une première dans sa conception dans la mesure où elle renforce les aides déjà mises en place et ne se substitue nullement à ces dernières.

De plus, l'Union Européenne, l'Etat, la Région Rhône-Alpes contribuent économiquement - et de façon non négligeable - à son financement tout comme les hébergeurs qui accordent une réduction significative sur les séjours. D'ailleurs, cette mise en commun des moyens nous permet d'enclencher une dynamique pour les centres de vacances.

Dans les prochaines années, comment souhaitez-vous faire vivre ce dispositif ?

Nous allons, dès l'automne, faire un pré-bilan de cette expérimentation. L'évaluation du dispositif nous permettra de chercher d'autres financements car celui de l'Union Européenne n'était prévu que pour la première année. Il s'agit pour nous de convaincre d'autres institutionnels, comme les conseils généraux, du bien fondé de l'expérience qui correspond à une réelle demande des hébergeurs et à un besoin crucial des familles. Nous avons constaté, au fil des années, une paupérisation des familles qui voient leurs charges augmenter sans que leurs revenus suivent cette augmentation. Pire parfois, avec la perte de revenus.

De par notre vocation, nous sommes en phase avec les évolutions sociétales et c'est pourquoi nous réfléchissons également à l'élargissement du dispositif pour d'autres publics. Un chantier important que nous avons toute légitimité à conduire.



II. Expérimentation d'un dispositif d'aide au départ en vacances en Rhône-Alpes



1. Présentation du dispositif

Dans le cadre de sa mission de soutien de l'accès aux vacances de qualité pour tous, l'UNAT Rhône-Alpes expérimente cette année un nouveau dispositif d'aide au départ cofinancé par l'Union Européenne, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les établissements adhérents à l'association.

Avec ce dispositif souple et complémentaire aux autres aides existantes, l'objectif pour l'UNAT Rhône-Alpes est de permettre à des rhônalpins qui ne partent habituellement pas en vacances pour raisons économiques et sociales, de bénéficier d'une **vraie semaine de vacances en pension complète avec transport, animations et activités dans un village ou centre de vacances du TAVS de la Région Rhône-Alpes.**

Une opération qui permet également de fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'accès aux vacances (partenaires sociaux, acteurs politiques, institutionnels, acteurs touristiques) et d'amorcer ainsi un travail de fond avec des partenaires.

Destiné aux Rhônalpins exclus du tourisme et des loisirs pour raisons économiques et sociales, le dispositif donne la priorité aux familles monoparentales et aux personnes isolées, mais il peut également concerner :

- les personnes ne pouvant généralement pas ou plus prétendre aux aides vacances (car déjà parties en vacances ou ayant des revenus légèrement supérieurs aux plafonds de ressources généralement appliqués pour l'aide aux vacances) ;
- les familles ayant besoin d'un « coup de pouce » supplémentaire (car les aides vacances dont elles disposent ne sont pas suffisantes pour leur permettre de partir effectivement) ;
- les couples et les jeunes à faibles revenus, souvent non concernés par les aides vacances en vigueur.

Pour ce dispositif, le seul critère d'éligibilité retenu est le quotient familial des bénéficiaires. Ainsi, les bénéficiaires doivent être résidents en Rhône-Alpes et justifier d'un revenu inférieur à un plafond de ressources correspondant à un quotient familial de 1000 €.

Le taux de prise en charge global du séjour varie en fonction des revenus du bénéficiaire. Il tient également compte des aides vacances complémentaires éventuelles dont le bénéficiaire dispose, directement ou via l'association d'accompagnement (bons Caf, chèques vacances ANCV, aide des conseils généraux, etc.).

Taux de prise en charge globale (autres aides vacances comprises) du séjour, selon le quotient familial (QF)

QF < 300 : prise en charge à 95%
300 < QF < 600 : prise en charge à 90%
600 < QF < 800 : prise en charge à 85%
800 < QF < 1000 : prise en charge à 65%

Le solde est financé par la participation du bénéficiaire.

Prix du séjour (pension complète + taxe de séjour + assurance annulation)

+ Coût du transport (billets de train ou de car + péage + forfait carburant pour les trajets en voiture ou minibus)

- Participation du bénéficiaire (montant variable, en fonction du quotient familial du bénéficiaire)

- Autres aides vacances (chèques ANCV, bons Caf, chèques vacances, aides des comités d'entreprise, etc.)

= montant financé par le dispositif UNAT Rhône-Alpes

Les premiers départs se sont déroulés pendant les vacances de Pâques 2011, permettant de tester et, si besoin, de réajuster le dispositif. Pour l'été 2011, 500 personnes sont attendues dans l'ensemble des 37 hébergements du tourisme à vocation sociale partenaires de l'opération.

L'UNAT Rhône-Alpes est au cœur du dispositif, ainsi garante de sa bonne réalisation : elle assure la coordination entre les différents partenaires : structures d'accompagnement des bénéficiaires, établissements du TAVS et financeurs.

Son rôle est de mobiliser et d'identifier les structures d'accompagnement des familles souhaitant participer au dispositif (associations caritatives et de solidarité, centres sociaux, etc.), de les informer et de les assister « techniquement » dans la recherche des bénéficiaires. L'association recense également l'offre de séjours en villages vacances auprès des établissements du TAVS et négocie une réduction sur les tarifs publics (création d'un catalogue, mise en ligne de l'offre).

Enfin, l'UNAT Rhône-Alpes prend en charge la validation des demandes de réservation, la gestion financière des subventions, la communication sur le dispositif mis en place, la recherche de financements ou partenariats complémentaires et la réalisation d'un bilan pour pérenniser le projet.

2. Les partenaires de l'UNAT Rhône-Alpes

L'un des objectifs du dispositif est de fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'accès aux vacances (partenaires sociaux, acteurs politiques, institutionnels, acteurs touristiques).

A ce titre, un comité de pilotage regroupant l'ensemble des partenaires a été constitué dès le démarrage du projet afin de s'appuyer sur l'expertise de chacun et de mettre en place un dispositif adapté aux réalités de terrain et aux besoins des partenaires sociaux.

Il rassemble à ce jour des hébergements du tourisme associatif à vocation sociale, la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la Région Rhône-Alpes, l'URACS (Union Régionale des Centres Sociaux), le Secours Catholique, les Restos du Cœur et l'ANCV.

Ainsi, les publics cibles, les critères d'éligibilité et le fonctionnement du dispositif ont été fixés au sein de ce comité de pilotage, qui travaille actuellement sur la mise en place des outils d'évaluation de l'opération.

Zoom sur...

Les partenaires financiers :

La phase d'expérimentation du dispositif est financée par :

- L'Europe (FEDER - Fonds Européen de Développement Régional) qui finance 80% des dépenses de fonctionnement et d'animation du dispositif entre mars 2010 et mars 2012 ;
- l'Etat (représenté par la DIRECCTE) et la Région Rhône-Alpes qui financent la part du coût du séjour (pension complète + transport) des bénéficiaires prise en charge par le dispositif pour l'année 2011 ;
- les hébergements du TAVS partenaires qui s'engagent à accorder une réduction de 10% sur le tarif public le plus bas de leurs séjours (soit 23% de réduction sur le tarif moyen).

Le budget global de l'opération (conception, mise en place et pilotage du dispositif, financement des séjours et du transport des bénéficiaires) s'élève à 312 000 € pour sa phase d'expérimentation (mars 2010 - mars 2012).

Trois questions à Claude COMET

Conseillère déléguée au tourisme et à la montagne Région Rhône-Alpes

Quelle est votre politique en terme de tourisme social ?

Depuis de très nombreuses années et depuis 2008 dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, la Région soutient le tourisme social pour aider au départ du plus grand nombre mais aussi pour accompagner un tourisme porteur de valeurs et d'aménagement du territoire. Plusieurs actions ont été mises en place en sa faveur (accompagnement en ingénierie et aide à l'investissement des structures d'accueil) mais ces dernières montrent aujourd'hui certaines limites face aux difficultés structurelles du secteur et aux mutations qui s'imposent à lui.

Aussi, la Région souhaite relancer la dynamique du tourisme social et solidaire en direction de la jeunesse, en proposant une délibération cadre qui devrait être débattue en Assemblée Plénière régionale le 1^{er} juillet 2011. Dans ce cadre, les outils actuels de la Région devraient être ainsi adaptés et/ou renforcés dans une approche qui se voudra concertée, innovante et exemplaire en fédérant tous les acteurs qui œuvrent dans ce secteur au sein d'une Commission extra-régionale.

Comment s'inscrivent les actions de l'UNAT Rhône-Alpes dans ce dispositif ?

L'UNAT Rhône-Alpes, fédératrice d'hébergements du tourisme social œuvrant pour l'accès aux vacances pour tous, est un partenaire essentiel de la Région, qui soutient ses actions en terme de connaissance de l'offre et des clientèles mais aussi de professionnalisation des acteurs et d'information. C'est pour cette raison que l'UNAT bénéficie d'une convention de partenariat et d'objectifs avec la Région Rhône-Alpes.

En lien avec la future délibération le partenariat sera poursuivi et les axes de travail seront adaptés.

Quelles sont vos attentes en participant à ce projet ?

Suite à un appel à projets européen (2010-2011), l'UNAT Rhône-Alpes a proposé à la Région et à l'Etat de soutenir l'expérimentation d'un dispositif d'aide au départ en vacances en Rhône-Alpes à destination des familles à revenus modestes. En pleine réflexion sur le tourisme social, la Région, consciente que la mise en place d'une telle action nécessitait une ingénierie importante, a souhaité donner un coup de pouce en soutenant cette expérimentation et allouant une subvention de 90 000 € en 2011. Comme pour toute expérimentation, des critères d'évaluation ont été définis pour, au terme de l'expérimentation, dresser un bilan objectif des résultats obtenus, et de la complémentarité avec d'autres dispositifs existants, lesquels ne sont pas toujours suffisamment utilisés.

La Région souhaite dans le cadre de sa nouvelle délibération coordonner les initiatives favorisant les aides au départ, et les rendre visibles pour les bénéficiaires. Les résultats de cette expérimentation pourront être partagés et les suites éventuelles envisagées avec tous les acteurs présents au sein de l'instance de concertation.

Trois questions à Philippe NEYMARC,
Chef du département - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi -
Département Économie de Proximité et Tourisme

Quelle est votre politique en terme de tourisme social ?

Le ministère en charge du tourisme a mis en place au printemps 2011 le TSI : Tourisme Social et Investissement qui est un fonds d'investissement destiné à réhabiliter le parc d'hébergement touristique social. Il est financé en particulier par la Caisse des Dépôts et de Consignations et l'Association Nationale des Chèques Vacances. Au niveau régional, la DIRECCTE participe aux réflexions impulsées par la Région Rhône-Alpes sur le tourisme social et contribue plus largement à la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.

Comment s'inscrivent les actions de l'UNAT Rhône-Alpes dans ce dispositif ?

En 2009, l'Etat a impulsé une expérimentation d'un dispositif d'aide au départ, dont le cofinancement a été tripartite, avec la Région Rhône-Alpes et l'Europe (grâce au FEDER, Fonds européen de développement régional). L'UNAT a coordonné les professionnels du tourisme social (adhérents de l'UNAT, gestionnaires des centres de vacances) avec les relais (Secours catholique, CCAS, Restos du Cœur, etc.) pour des populations pour lesquelles l'accès aux vacances est difficile, notamment pour des raisons financières et sociales. Cette action s'est déclinée en départs tests pour les vacances de printemps et environ 500 personnes devraient pouvoir bénéficier de cette aide au départ.

Quelles sont vos attentes en participant à ce projet ?

Cette expérimentation a permis de mettre en relation l'ensemble des partenaires concernés : centres sociaux, hébergeurs spécialisés, ANCV, techniciens du tourisme au sein de la DIRECCTE. L'ensemble suscite un certain nombre de réflexions qui devraient permettre de réfléchir à des pistes d'amélioration pour un meilleur usage des dispositifs d'aides au départ, notamment ceux mis en place par l'ANCV (Bourse Solidarité Vacances, Aides aux Projets Vacances).





Les partenaires sociaux



Au total, 31 structures sociales de la Région sont impliquées dans l'opération, dont 2 fédérations départementales des Restos du Cœur, 3 délégations départementales du Secours Catholique et 26 Centres Sociaux.

Leur rôle est de repérer les bénéficiaires du dispositif selon les critères d'éligibilité et de les accompagner dans leur projet vacances avant, pendant et après leur séjour : elles choisissent, avec le bénéficiaire, un séjour dans le catalogue et effectuent la réservation auprès du village ou centre de vacances souhaité, construisent le budget vacances et organisent le transport.

Les réservations sont faites directement entre l'hébergement d'accueil et la structure d'accompagnement, cette dernière étant le lien entre les bénéficiaires et les établissements les accueillant.

Les partenaires sociaux ont également en charge la gestion financière des séjours des bénéficiaires (règlement du transport et des villages vacances, après les séjours avec la participation de la famille, l'aide UNAT Rhône-Alpes et les autres aides éventuelles).

Trois questions à Soundes BOUJDAY, responsable vacances des Restos du Cœur du Rhône

Quels sont, selon vous, les avantages du dispositif ?

Le premier avantage, c'est bien évidemment de faire partir des gens qui n'ont pas l'habitude de partir en vacances. Au-delà de cet enjeu, l'idée est de faire sortir la personne de l'exclusion aux loisirs et de la sociabiliser. Aujourd'hui la difficulté à partir en vacances n'est plus seulement due à un manque d'argent mais il y a d'autres obstacles à surmonter, notamment la peur du changement de repère, de l'inconnu. "On sait ce que l'on quitte mais on ne sait pas ce que l'on va trouver là bas". Pour certains, c'est aussi la peur des autres, de ceux qui travaillent. Il y a aussi l'idée « les vacances, c'est pour les autres » qui doit être dépassée. Enfin, concrètement, les vacances posent des problèmes d'organisation (qui va garder mon chien ?). Le rôle des Restos du Cœur est de trouver des solutions à ces objections et, avec le dispositif de l'UNAT Rhône-Alpes, nous nous engageons dans cette voie, en accompagnant concrètement les personnes accueillies.

Qu'est-ce qui la différencie des autres dispositifs d'aide au départ en vacances ?

C'est une grande première pour les Restos du Cœur du Rhône : nous ne travaillons pas avec d'autres partenaires de manière aussi pointue sur ce champ du départ en vacances. Malgré tout, il me semble que l'accompagnement est un facteur déterminant dans ce dispositif. Les vacances ne coûtent quasiment rien aux familles, le dossier est suivi sur le long terme. Pour nos personnes accueillies, nous avons travaillé avec l'UNAT Rhône-Alpes du mois de mars au mois de juin, pour des départs à partir de juillet.

Quels sont les types de publics que vous avez privilégiés ?

Pour cette première édition, nous n'avons pas une énorme enveloppe. Nous avons choisi des familles qui fréquentent régulièrement le centre de distribution des Restos du Cœur, en fonction de leur situation personnelle (8 des 10 participants sont des familles monoparentales), leurs revenus et leur envie de partir. Pour la suite, nous souhaiterions pouvoir étendre le dispositif à des publics de plus en plus confrontés aux difficultés du départ en vacances : les jeunes en situation précaire qui ne se donnent pas le droit d'y penser, par exemple.



➔ L'ANCV - Agence Nationale pour les Chèques Vacances



L'ANCV est un acteur majeur de la politique sociale du tourisme visant à favoriser l'accès aux vacances pour tous. Face à ce défi, elle développe deux outils d'intervention majeurs : les chèques vacances pour les salariés et les programmes d'action sociale pour les publics en difficulté.

L'ANCV fait partie du comité de pilotage depuis la création du dispositif de l'UNAT Rhône-Alpes et apporte son expertise technique en matière d'aide aux vacances.

Sa présence permet également de travailler sur la coordination des aides vacances pour que le dispositif de l'UNAT Rhône-Alpes soit effectivement complémentaire aux aides vacances existantes : de nombreux projets vacances sont ainsi cofinancés par les Aides aux Projets Vacances (APV) de l'ANCV et le dispositif UNAT Rhône-Alpes.

➔ Les villages et centres de vacances associés

37 hébergements (villages et centres de vacances) participent sur cinq départements (Savoie, Haute-Savoie, Drôme, Ardèche, Loire et Isère).

Leur rôle : accorder une réduction significative sur les séjours proposés aux bénéficiaires et désigner un référent au sein de l'équipe en charge de l'accueil des personnes et disponible tout au long de leur séjour.

ARDÈCHE

- Domaine Lou Capitelle - Voguë
- Domaine du Cros d'Auzon - Vacanciel - St Maurice d'Ardèche

DRÔME

- Ternélia Les Lavandes - Rémuzat

ISÈRE

- Valcoline - Le Collet d'Alleverd
- Centre UCPA Deux Alpes Venosc - Les Deux Alpes

LOIRE

- VVF Villages Ventuel - St Jean la Vêtre

SAVOIE

- Village Cap'Vacances La Plagne - Aime - La Plagne Montalbert
- Touristra La Lauzière - Aime - La Plagne Montalbert
- Hôtel club Vacancier d'Arêches - Arêches
- Azurèva Arêches - Beaufort sur Doron
- Centre UCPA Arcs 1600 - Bourg St Maurice
- Hôtel club Vacancier de Courchevel - Courchevel 1650
- VTF centre résidence Les Carlins - Doucy Combelouvière
- VV Villages Les Rives de l'Arc - Lanslevillard
- Village de vacances Atou Carlins - Les Karellis
- Azurèva Les Karellis - Montricher Albanne
- Hôtel club Vacancier de Pralognan - Pralognan La Vanoise
- Ternélia Le Telemark - Pralognan La Vanoise
- Le Lac bleu - Saint Bon - Courchevel
- Chalet L'Edelweiss - Saint-François Longchamp
- Hôtel club Vacancier de Val Cenis - Val Cenis Lanslevillard
- Village de vacances La Lauza - Valmeinier

HAUTE-SAVOIE

- L'Aujon - village club du Soleil de Flaine - Arraches la Frasse
- Centre UCPA Argentière - Chamonix
- Maison familiale de vacances Le Gîte - Chatel
- VV village Lac et Montagne - Evian les Bains
- Azurèva La Clusaz Les Confins - La Clusaz
- Les Flocons Verts - Les Carroz d'Araches
- Centre UCPA Les Contamines Montjoie - Les Contamines Montjoie
- Village Cap'Vacances l'Hauturière - Morzine
- Le Chablais - Morzine
- Centre Les Chavannes - Onnion
- Les Essertets - Praz sur Arly
- Centre l'Isle d'Aulps - Saint Jean d'Aulps
- Le Pré du Lac - Saint Jorioz
- AEC Les Becchis - Samoens
- AEC Forgeassoud - St Jean Sixt

III. Témoignages



1. Témoignages de bénéficiaires

Antoinette QUESADA EOTTILIEB
Bénéficiaire du dispositif d'aide au départ en vacances de l'UNAT Rhône-Alpes pendant les vacances de Pâques 2011



Comment avez-vous connu cette opération ?

Je suis bénévole au Secours Catholique de Saint-Etienne depuis 8 ans, mais je fréquente aussi l'association à titre personnel. J'ai entendu parler du dispositif par le responsable départemental. Avant de communiquer largement sur cette aide, les salariés du Secours Catholique avaient présélectionné des personnes qu'ils connaissaient et qui ont l'habitude de fréquenter leurs établissements.

Au niveau de l'accompagnement, comment se sont déroulés les échanges ?

Avant le départ, nous avons eu trois réunions obligatoires pour faire le point sur les conditions de départ, le fonctionnement du dispositif, les règles de vie en groupe. Deux autres rendez-vous ont été fixés, en comité plus restreint, sur le début de l'année 2011. J'ai été nommée "responsable du groupe" sur place. Tout cumulé, nous avons eu quatre mois de préparation.

Sur place, nous avons également un contact en cas de problème : le responsable de la délégation du Secours Catholique de Saint-Etienne, mais aussi le directeur du village vacances.

Justement, au retour de ce séjour, qu'en pensez-vous ?

Nous sommes parties en groupe de cinq femmes, une semaine, du 23 au 30 avril. Personne ne connaissait les villages vacances. Pour ma part, cela faisait 14 ans que je n'étais pas partie ! Nous avons été accueillies à Rémuzat et nous sommes toutes agréablement surprises. Le village était un peu loin des sites à visiter, mais les animateurs étaient très présents pour nous aider à trouver des solutions de covoiturage ou nous prêter des vélos. Le principal point fort, c'est de pouvoir avoir des contacts avec d'autres personnes, le tout dans un cadre convivial, tout en se reposant. Nous avons toutes de très bons souvenirs. J'espère que ce sera renouvelé !



Colombe G.

Future bénéficiaire du dispositif d'aide au départ en vacances de l'UNAT Rhône-Alpes



Vous partez au mois d'août avec le dispositif mis en place par l'UNAT. Comment avez-vous connu cette opération ?

Cela fait 1 an que je participe aux activités de l'Espace Famille du centre social Quartier Vitalité et j'ai été conviée à une réunion d'information générale sur les départs en vacances au mois de février au cours de laquelle les responsables nous ont présenté les aides de la CAF et l'aide de l'UNAT, avec un catalogue de destinations.

J'ai choisi l'aide de l'UNAT parce qu'elle proposait des séjours en pension complète, tout compris : nous n'aurons rien à faire de contraignant pendant une semaine ! Par moi-même, je n'aurais pas pu accéder à des vacances comme cela.

Vous avez été très encadrée ?

Nous avons eu quelques réunions au départ pour le choix du village vacances notamment et j'ai monté le dossier avec le centre social pour tout ce qui concerne les justificatifs. Par la suite, je pense que je serai assez libre : par exemple, j'organise mon trajet de départ par moi-même. Je pars avec une autre famille bénéficiaire que je connais déjà, en TER jusqu'à Forgeassoud en Haute-Savoie.

Enfin, qu'attendez-vous de ce dispositif ?

Comme tout le monde, je suppose : du repos ! Je pars avec mes deux filles âgées de 6 et 11 ans, du 13 au 20 août. Toute l'année, je suis seule avec elles. L'idée, pour les vacances, c'est de pouvoir leur faire plaisir avec les animations et de me détendre vraiment : grâce à la pension complète, je n'aurai même pas les repas à préparer ! C'est la première fois que je pars avec ce type de formule. Je n'ai donc pas d'attentes particulières.



2. Témoignage d'un directeur de village vacances

Christophe SARTON

Directeur du village vacances Ternélia Les Lavandes

Rémuzat (26)



Vous avez accueilli des familles pour les vacances de Pâques, comment le séjour s'est-il passé ?

Nous avons reçu une famille de quatre personnes, sur une semaine à partir du 24 avril. A cette période, nous avons également des personnes envoyées par le Secours Catholique parmi nos vacanciers. Nous n'avons aucune appréhension et tout le monde nous a fait de très bons retours, à l'issue de la semaine de vacances.

Concrètement, au niveau du séjour, nous ne faisons pas de différence avec les autres vacanciers. Même dans l'équipe, sauf au niveau de l'accueil à l'arrivée, personne ne sait qui vient de l'UNAT Rhône-Alpes, du Secours Catholique, des Restos du Cœur ou qui a réservé de manière "traditionnelle". En revanche, nous prêtons une oreille plus attentive aux éventuels problèmes des bénéficiaires de l'aide au départ en vacances, notamment en fin de séjour, lors du bilan.

Quelles étaient vos attentes ?

Ternélia est engagée depuis longtemps dans une politique de défense du droit au tourisme pour tous. Nous sommes ancrés dans les valeurs du tourisme social et solidaire depuis le début. Le développement local, l'aménagement des territoires et la

prise en considération du bien-être des vacanciers sont des préoccupations qui ont toujours été au cœur de notre activité. Aujourd'hui, Ternélia ne fait que tenir son rôle en s'associant à l'UNAT Rhône-Alpes pour la promotion d'un tourisme alternatif. Pour nous, le plus important c'est l'attention portée aux vacanciers et la mixité sociale. A ce sujet, nous sommes totalement transparents : nous précisons lors de chaque réunion d'information, en début de séjour, que des publics de tous horizons sont reçus chez nous. Et les vacanciers y sont favorables.

Attendez-vous d'autres arrivées pour cet été ?

A partir du mois de juillet, nous avons bloqué 4 chambres par semaine pour des bénéficiaires envoyés par l'UNAT Rhône-Alpes. Au total, 20 chambres sont réservées sur toute la saison estivale, incluant pension complète, animations et ménage de fin de séjour. En parallèle, par exemple, nous attendons aussi 180 personnes du Secours Catholique sur la première semaine de juillet.



Annexes

Charte de l'UNAT



PREAMBULE

Créée il y a maintenant plus de 80 ans, et alors que nous sommes entrés de plain pied dans le XXI^e siècle, l'UNAT a estimé qu'elle devait à la fois re-définir ses missions dans un environnement en profonde mutation, et préciser le cadre de son intervention.

L'évolution de l'UNAT a été constante et marquée de plusieurs étapes essentielles : tout d'abord, après la guerre, elle accompagne le développement de ce que l'on allait appeler, dès le début des années 60, le tourisme social. Ce fut la période faste de création de tout un secteur associatif ayant pour objectif de rendre l'accès aux vacances possible pour le plus grand nombre.

Puis, au début des années 90, pour faire face à une période de crise économique, l'UNAT décide de se transformer en véritable groupement professionnel du secteur du tourisme associatif et de s'ouvrir aux autres familles de l'Economie sociale, ce qui s'est traduit dans les nouveaux statuts de l'Union, entrés en vigueur en 1998.

Dans le même temps, l'environnement lui-même changeait beaucoup. Au niveau international, le Bureau International du Tourisme Social (BITS) adoptait sa Déclaration de Montréal, « pour une vision humaniste et sociale du tourisme ». L'organisation mondiale du tourisme (OMT), de son côté, adoptait en 1999, son Code mondial d'éthique du tourisme.

Au niveau national, le régime fiscal s'appliquant aux associations a beaucoup évolué à partir de la fin 1998, mettant l'accent sur la dimension concurrentielle de l'activité ; mais, dans le même temps, pour célébrer le centenaire de la loi de 1901, le gouvernement signait, le 1^{er} juillet 2001, une charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations, reconnaissant à celles-ci un rôle croissant dans la vie économique du pays.

Aussi, face à toutes ces évolutions profondes, dans un contexte d'économie internationale ouverte et libéralisée, l'UNAT, tout en rappelant sa totale indépendance, souhaite réaffirmer son engagement social et solidaire autour de quatre chapitres :

- les critères éthiques ;
- les adhérents ;
- les attentes vis-à-vis de l'UNAT ;
- les règles de conduite entre les membres.

I - LES CRITERES ETHIQUES

L'UNAT reprend à son compte les grandes lignes des critères d'identification du tourisme social retenus par la Déclaration de Montréal et l'agrément national de tourisme social.

L'UNAT est ouverte à tout organisme de tourisme dont l'acte fondateur ou l'objet principal est la poursuite d'un projet d'intérêt général s'appuyant sur les valeurs portées par les associations et reconnues par les autres familles de l'Economie sociale, et visant à développer l'accès du plus grand nombre aux vacances, au tourisme et aux loisirs de façon générale. Une politique

tarifaire accessible ou adaptée, des partenariats avec des organismes spécialisés, le soutien au développement local et à l'aménagement du territoire en seront notamment des éléments essentiels.

Ce projet se caractérise par les axes suivants :

- les activités proposées, créatrices de lien social intègrent des objectifs éducatifs ou culturels respectueux des personnes ;
- la volonté de brassage social est affirmée et les publics sont accueillis sans aucune discrimination ; une attention particulière est portée à l'accueil des personnes handicapées ;
- une valeur ajoutée aussi bien sociale qu'économique fait partie intégrante des produits proposés, qui peuvent se traduire aussi par des propositions innovantes ;
- aussi bien dans le cadre de l'organisation de voyages en France et à l'étranger que dans celui de la gestion d'installations de vacances et de tourisme, la volonté d'insertion non perturbatrice dans le milieu local est clairement exprimée, et un partenariat réel est recherché avec les acteurs ou les opérateurs locaux ;
- les prix intègrent à la fois le souci de la pérennité de l'action et les objectifs sociaux poursuivis par le secteur ;
- l'activité comprend une dimension marquée de développement local ou d'aménagement du territoire, visant notamment à favoriser l'emploi ;
- l'activité s'inscrit dans une perspective d'ouverture européenne et internationale ;
- la participation à des actions de solidarité est recherchée ;
- le souci d'une bonne gestion inscrit le secteur dans une démarche professionnelle. Il y ajoute une attention valorisante à la place et au rôle des personnels, notamment saisonniers, dans le cadre des conventions collectives existantes ;
- le fonctionnement démocratique statutaire est effectif.

L'UNAT, reconnaissant qu'il n'existe pas un modèle juridique unique de référence, considère que :

- la référence à ces valeurs communes est essentielle pour fonder l'appartenance à l'Union ;
- l'action effective menée au service de ces objectifs d'intérêt général clairement établis doit aussi être prise en compte.

L'UNAT constate que les statuts juridiques, dès lors qu'ils assurent essentiellement la non appropriation directe ou indirecte des richesses produites par des personnes physiques, sont un élément déterminant d'identification et donc d'adhésion à l'UNAT.

II - LES ADHERENTS

L'UNAT, statutairement, dispose de quatre catégories de membres :

- les membres fondateurs. Aujourd'hui, seul le Club Alpin Français (CAF) entre dans cette catégorie et à ce titre dispose du droit de vote ;
- les membres titulaires ;
- les membres associés ;
- les membres d'honneur. Il s'agit des personnes physiques ou morales ayant rendu des services à l'Union.

Les membres titulaires

Cette catégorie est ouverte à tout organisme répondant aux critères détaillés ci-dessus, que ce soit au niveau de l'UNAT nationale ou des UNAT régionales, dont le secteur d'activité s'inscrit dans le domaine des vacances, du tourisme et des loisirs. Seuls les organismes ayant une activité permanente - qui ne soit pas exclusivement réservée à des ayant droits – sont habilités à entrer dans cette catégorie. Les membres titulaires ont, seuls, le droit de vote.

Les membres associés

Décrite par les statuts de l'Union, cette catégorie a pour objet d'accueillir toute association ou autre organisme à but non lucratif ayant une activité tourisme, vacances ou loisirs dans le cadre d'une action à caractère social ou d'intérêt général.

Cette catégorie, qui n'a pas le droit de vote, est donc conçue pour accueillir largement les acteurs à titre secondaire du secteur ou les partenaires n'entrant pas dans la catégorie précédente ; c'est ainsi que des collectivités locales ou associations créées soit par ces dernières ou à l'initiative d'organismes sociaux ou de partenaires sociaux, peuvent y avoir accès sous réserve de répondre aux critères éthiques mentionnés précédemment.

De même, l'UNAT peut accueillir dans cette catégorie des associations affiliées à une fédération ou une union membre titulaire de l'UNAT, qui, à ce titre, continue à disposer seule du droit de vote et de la représentation politique.

L'UNAT n'ayant pas vocation à accueillir directement les comités d'entreprise, ceux-ci sont invités, soit à se rapprocher des confédérations syndicales actives dans le domaine des vacances, du tourisme et des loisirs, avec qui l'UNAT a signé une déclaration de coopération en juin 2001, soit à se rapprocher de « UNAT services », outil interne mis en place par l'UNAT pour servir ses membres et partenaires ; un abonnement donnant accès à « UNAT services » est prévu pour des organismes ne pouvant adhérer à l'UNAT mais souhaitant bénéficier de certains de ses services.

Une présentation distincte sera faite des membres titulaires et des membres associés dans les divers documents et sites d'information de l'Union.

III - LES ATTENTES VIS-A-VIS DE L'UNAT

Les objectifs que les membres fixent à l'UNAT sont, statutairement :

- la représentation et la défense des membres dans les instances nationales, par la mise en œuvre de tous les moyens et services de nature à bien les assurer ; la veille sur les questions fiscales, juridiques et budgétaires en est un élément prioritaire ;
- le soutien à une politique sociale des vacances dont l'objet est de rendre celles-ci accessibles au plus grand nombre, en partenariat avec les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les organismes sociaux et les autres grandes fédérations professionnelles du tourisme ;
- l'étude en commun de toutes les questions et actions relatives à l'organisation et au développement du secteur. Les démarches de qualification et de mise en marché des activités proposées par les membres de l'UNAT en sont un volet important ;
- la représentation et la défense des membres de l'Union au sein des instances internationales. L'UNAT exprime notamment sa volonté d'intervenir de plus en plus à l'échelon communautaire, en liaison avec le Bureau international du

tourisme social (BITS), afin de peser sur la mise en place de véritables politiques sociales du tourisme dans l'Union Européenne.

Ces grands objectifs pourront se traduire concrètement sous des formes très diverses, travaillées dans le cadre de groupes permanents ou ad hoc mis en place par le Conseil d'Administration.

Mais, de son côté, afin de garantir l'efficacité maximale de son action, l'UNAT attend de ses membres qu'ils réagissent positivement, et dans des délais raisonnables, aux demandes d'information ou questionnaires qui leurs sont envoyés de temps à autre, et qu'ils participent autant que possible aux réunions et manifestations de l'Union, notamment les « Rendez-vous de l'Unat », organisés tous les 2 ans.

Les régions

L'UNAT attache la plus grande importance à sa présence dans les régions. A cet effet, des UNAT régionales ont été créées dans toutes les régions, et sont aujourd'hui – statutairement – membres titulaires de l'UNAT ; elles sont représentées au Conseil d'Administration.

L'UNAT s'engage à apporter le soutien technique maximal aux UNAT régionales, à coordonner celles de leurs actions qui ont lieu de l'être, et à s'assurer de la cohérence de l'ensemble.

IV - LES REGLES DE CONDUITE ENTRE LES MEMBRES

L'appartenance à l'UNAT implique une certaine déontologie entre les membres. S'il ne s'agit pas de nier les situations normales de concurrence entre associations et autres membres de l'UNAT, ils ne sauraient pour autant recourir à des pratiques de concurrence déloyale ou anti-concurrentielles. Les démarches collectives entre membres seront recherchées, sur la base d'engagements réciproques.

Un « comité d'arbitrage » est constitué pour veiller à ce tous les critères retenus par la présente charte soit respectés par les membres de l'UNAT.

La présente charte, adoptée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2002, a une durée de vie illimitée tant qu'elle n'est pas modifiée ou abrogée par l'Assemblée générale ; elle est adressée à tous les membres de l'UNAT et des UNAT régionales et est remise à tout candidat à l'adhésion.

Les membres de l'UNAT sont invités à signer formellement la présente charte.



Contact presse :



www.plus2sens.com
Agence PLUS2SENS
Amandine Mollier
104, rue Tronchet - 69006 Lyon
Téléphone: 04 37 24 02 58
amandine@plus2sens.com

Contact :

UNAT Rhône-Alpes
Sophie Menet
98 bd des Belges - 69006 Lyon
Téléphone : 04 78 24 20 47
s.menet@unat.asso.fr

Plus d'informations :

<http://www.unat-rhonealpes.asso.fr/aideadepartenvacances/>

Juillet 2011. Imprimé sur papier recyclé. Rédaction : PLUS2SENS